



Office national du film du Canada

2013-2014

Rapport financier trimestriel se terminant le 31 décembre 2013

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide au pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Parti II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de même qu'avec le Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012).

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2013-2014. Ce rapport trimestriel est préparé à l'intérieur d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses, le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels seront établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économie dans le Budget 2012 ne soient dépensés. En 2013-2014, les modifications aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014 déposé au Parlement.

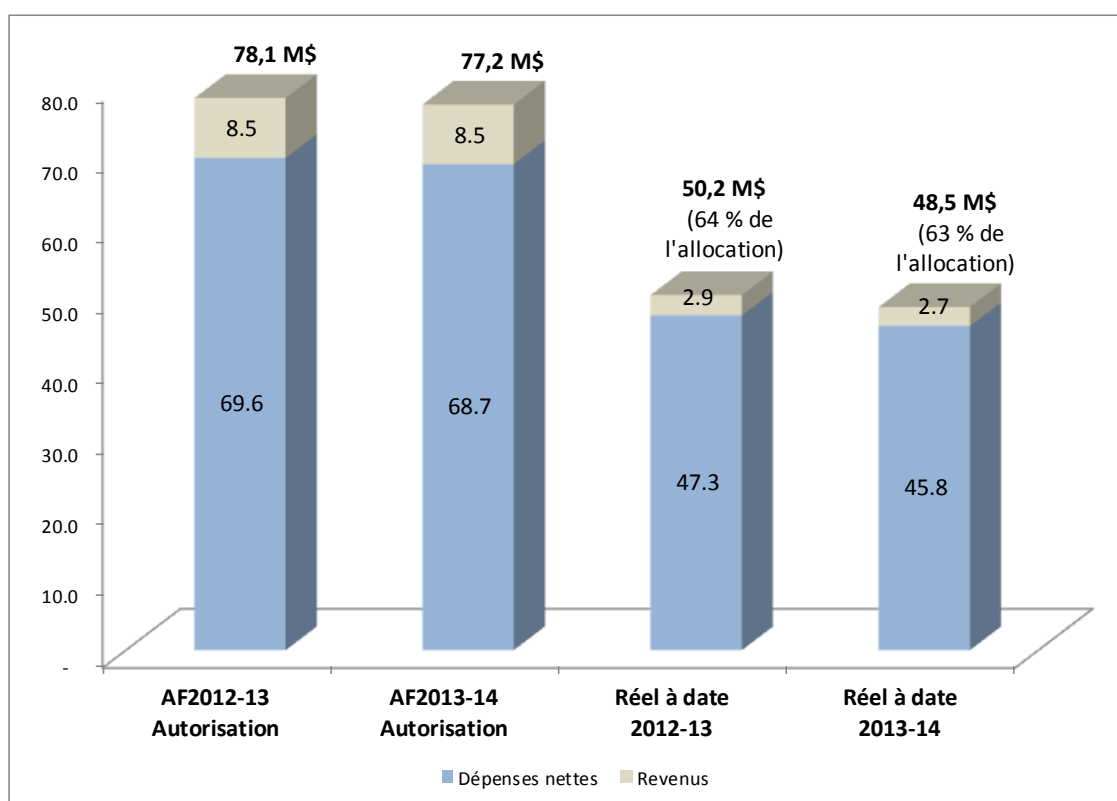
Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un quelconque examen.

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée au 31 décembre 2013.



Le tableau ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2013-2014 avec un total de dépenses brutes prévues de 77,2 millions de dollars représentant une diminution de près de un million de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Les mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 (voir section – Mise en œuvre du Budget 2012) contribuent à la diminution des dépenses à la hauteur de 3,3 millions de dollars alors que les paiements uniques tenant lieu des indemnités de départ suivant

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

l'élimination du programme font augmenter temporairement les dépenses de 2 millions de dollars.

Le Tableau 2 présente les dépenses et les revenus du troisième trimestre 2013-2014, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus

Les revenus réels du 3^e trimestre présentent une légère augmentation par rapport à l'année précédente avec un total de 1,2 million de dollars. Les revenus d'abonnements CAMPUS ont augmenté avec la signature de contrats importants, dont ceux avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario et la Commission scolaire de Montréal. L'offre de service des chalets numériques (séance de formation offerte sur l'ensemble des étapes de la production interactive) connaît une croissance et déjà plusieurs séances ont été offertes en cours d'année à France Télévision, ARTE France, au Réseau de télévision des peuples autochtones et à l'Université de l'Alberta

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 3^e trimestre 2013-2014 ont diminué de 1,2 million de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 15,7 millions de dollars.

Les dépenses du personnel ont diminué de 6 % excluant l'augmentation temporelle due aux paiements tenant lieu des indemnités de départ suivant l'élimination du programme en comparaison avec le même trimestre de l'année précédente. Cette diminution est attribuable aux diverses initiatives d'économies de coûts du Plan d'action de réduction du déficit.

Les dépenses de transport et communications ont diminué en raison d'un souci d'économie généralisé pour l'ONF. Cela est aussi attribuable aux diverses initiatives d'économies de coûts du Plan d'action de réduction du déficit.

La diminution des dépenses de location s'explique par l'économie de loyer suivant la fermeture des installations cinématographiques de Montréal. De plus, en 2012, plusieurs projets de films d'envergure avaient nécessité des locations d'équipement technique, dont *Autoportrait sans moi* et *Absences*.

En 2012, les dépenses de services de réparation et d'entretien comprenaient les frais de construction des salles d'ateliers éducatifs au siège social à Montréal à la suite de la fermeture de la CinéRobothèque.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les technologies numériques continuent à révolutionner l'industrie audiovisuelle ici au Canada et ailleurs dans le monde. Cette révolution offre, bien entendu, des occasions d'affaires que

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

l'ONF exploite déjà depuis quelques années avec la mise en œuvre de nouvelles plateformes de visionnage numérique, de productions interactives, d'offres d'achat de produits et services et de distribution en ligne. La conversion des utilisateurs, tous marchés confondus, vers une économie numérique doit passer par l'utilisation de produits et services numériques afin d'assurer la croissance des revenus. Quoique très présente, la vie numérique n'assure pas encore cette nouvelle vague de croissance pour contrer l'érosion des marchés traditionnels.

Voici un aperçu des principaux risques auxquels fait face l'ONF pour l'année 2013-2014.

Les risques externes

La transition plus lente que prévu des consommateurs à un modèle payant de produits physiques vers les produits numériques a un impact sur la croissance anticipée des revenus. Le marché éducatif a également été marqué par des changements concernant l'utilisation de matériel audiovisuel en milieu scolaire. Pour contrer ces manques, déjà l'ONF a ajusté son approche de développement de l'offre éducative CAMPUS pour la présenter comme un portail éducatif à valeur ajoutée, bilingue, riche et fonctionnel, plutôt qu'une simple collection de films à utiliser en classe. L'ONF a travaillé conjointement avec des professionnels de l'enseignement afin de cibler les outils et les fonctionnalités requises, pour faire de CAMPUS un service indispensable sur le marché éducatif. Le succès de CAMPUS au Canada nous dirige maintenant vers la pénétration des marchés américains et internationaux.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Hormis la mise en œuvre du budget fédéral 2012, aucun changement important lié aux opérations, au personnel et aux programmes, de nature à influencer sur les rapports financiers, n'est survenu durant le trimestre terminé le 31 décembre 2013.

6. Mise en œuvre du budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012, lesquelles seront mises en œuvre pour recentrer le gouvernement et les programmes, faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement, et moderniser et rationaliser les services administratifs.

L'ONF maintient son plan original qui prévoit réaliser des économies de 6,7 millions de dollars (10 % de son budget) d'ici l'exercice 2014-2015, en appliquant des compressions et des réductions visant à rationaliser et à concentrer ses opérations en vue de continuer à assurer la prestation de qualité de son important mandat.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

Les principales mesures sont les suivantes :

- Fermeture au 1^{er} septembre 2012 des postes individuels de visionnage de même que des salles de cinéma à la Médiathèque de Toronto et la CinéRobothèque à Montréal. Les ateliers éducatifs sont maintenus à Montréal dans les locaux du quartier général et à Toronto dans les locaux habituels qui offriront de plus un espace public d'exposition.
- Abolition au 1^{er} avril 2012 du volet « Festival et événement » du programme de subventions et contributions.
- Légère diminution des sommes allouées à la production d'œuvres audiovisuelles représentant 1 % du budget global de l'ONF.
- Consolidation des services administratifs au sein des bureaux régionaux.
- Application de nouveaux processus de travail dans l'ensemble des divisions de l'ONF, notamment dans la gestion des services linguistiques, de la gestion des droits et de l'administration en général. L'ONF poursuit la rationalisation de ses espaces physiques et prévoit économiser des sommes additionnelles.

L'ONF n'a pas reçu de fonds additionnels pour mener à bien les travaux susmentionnés.

Les économies de 110 000 \$ prévues en 2012-2013 reliées à la réduction des locaux de bureau à l'administration centrale ont entièrement été réalisées au 31 décembre 2012 et cette initiative se poursuivra tel que prévu dans les années subséquentes.

En 2013-2014, l'ONF prévoit des économies cumulatives de 3,3 millions de dollars et a déjà mis en œuvre l'ensemble des initiatives requises pour atteindre l'objectif fixé en conformité avec l'échéancier planifié à l'exception du soutien de la technologie de l'information (TI) au moyen de services gouvernementaux partagés et des économies anticipées suivant la migration de la vente de produits physiques à la vente de produits virtuels. En effet, l'ONF est en attente de décision de la prise en charge par Services partagés Canada (SPC) du support des services de la TI corporative qui est prévue pour janvier 2014. Nous n'avons toujours pas de confirmation et tout délai dans le calendrier d'intégration résultera en un glissement dans le plan d'économies prévues. Également, la transition vers les produits numériques dans le secteur éducatif accuse un léger retard sachant que plusieurs institutions n'ont toujours pas les infrastructures technologiques pour accommoder la livraison de contenu numérique qui leur permettra le visionnage en ligne. Conséquemment, cette économie pourrait quelque peu être décalée dans le temps.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

Approuvé par :

Claude Joli-Coeur
Commissaire du
Gouvernement à la cinématographie
par intérim

Montréal, Canada

Le 28 février 2014

Luisa Frate
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 28 février 2014

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

Tableau 1 : État des autorisations (non-audit)

	Exercice 2013-2014		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	68,752,596	14,580,848	45,770,050
Autorisations budgétaires totales	68,752,596	14,580,848	45,770,050
Autorisations totales	68,752,596	14,580,848	45,770,050

	Exercice 2012-2013		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	69,641,560	15,838,039	47,319,717
	69,641,560	15,838,039	47,319,717
	69,641,560	15,838,039	47,319,717

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non-audité)

	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel ⁽¹⁾	43,324,346	9,691,898	31,027,268	42,433,865	9,899,350	30,311,547
Transports et communications	3,364,163	676,719	1,884,424	3,447,753	919,615	2,263,255
Information	573,755	107,264	254,844	588,012	158,411	338,872
Services professionnels et spéciaux	14,310,606	2,857,577	6,381,091	14,666,182	2,926,342	7,561,378
Location	8,501,388	1,762,651	6,233,914	8,602,622	1,982,319	6,267,541
Services de réparation et d'entretien	1,415,447	85,720	969,922	2,332,633	224,525	1,030,471
Services publics, fournitures et approvisionnements	1,183,292	134,719	484,301	1,212,693	221,311	621,303
Acquisition de machines et de matériel	3,574,516	225,410	602,265	3,663,332	305,417	1,147,585
Paiements de transfert	82,359	10,500	87,000	250,000	26,250	158,190
Autres subventions et paiements	875,170	196,485	539,821	896,914	294,917	560,133
Dépenses budgétaires brutes totales	77,205,042	15,748,943	48,464,850	78,094,006	16,958,457	50,260,275
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8,452,446	1,168,095	2,694,800	8,452,446	1,120,418	2,940,558
Total des revenus affectés aux dépenses	8,452,446	1,168,095	2,694,800	8,452,446	1,120,418	2,940,558
Dépenses budgétaires nettes totales	68,752,596	14,580,848	45,770,050	69,641,560	15,838,039	47,319,717

(1) Les dépenses utilisées à la fin du trimestre comportent un montant de 2 648 184 \$ relié aux paiements tenant lieu d'indemnités de départ suivant l'élimination du programme en comparaison avec 565 878 \$ à la même période de l'année précédente.